

Arrêté n° « IEP – 2019/02 »

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VII,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accordant à l'Université d'Aix-Marseille le droit de délivrer les diplômes nationaux.

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master «**Droit, Economie, Gestion**» mention «**Direction de projets ou établissements culturels**» est composé comme suit pour l'année universitaire 2018-2019 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Présidente</u> : Sophie DOUDET (MCF) <u>Suppléant</u> : Franck BIGLIONE (MCF) <u>Membres</u> : Laurent SERMET (PR), Audrey FREYERMUTH (MCF), Christophe TRAINI (PR)
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Présidente</u> : Sophie DOUDET (MCF) <u>Suppléant</u> : Franck BIGLIONE (MCF) <u>Membres</u> : Laurent SERMET (PR), Audrey FREYERMUTH (MCF), Christophe TRAINI (PR), Roxana NADIM (Chargée d'enseignement vacataire et chargée du pôle culture à Sciences Po Aix), Lucie BERTRAND-LUTHEREAU (PRAG), Anne-Lise ROSIER (Chargée d'enseignement vacataire et chef de cabinet, Avignon Université)

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du Master

Parcours-type Politique culturelle et mécénat

Présidente : Sophie DOUDET (MCF)

Suppléante : Roxana NADIM (Chargée d'enseignement vacataire et chargée du pôle culture à Sciences Po Aix)

Membres : Caroline DEROT (Chargée d'enseignement vacataire et coordinatrice du Fonds de dotation Maranatha Partage & Déléguée ADMICAL Paca), Bernard AUBERT (MCF), Rachel JOUBERT (PRAG)

Article 2 : Le Vice-Président Formation et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 novembre 2018

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président Formation
Le Vice-Président Formation

Thierry PAUL

